

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 27 février 2023

## **Le Département d'Ille-et-Vilaine versera une aide exceptionnelle de 30 000 euros pour les sinistré.es de Turquie et de Syrie**

Le 6 février 2023, deux séismes de magnitude 7,8 et 7,5 ont frappé le sud-est de la Turquie ainsi qu'une large partie du nord de la Syrie, suivis de nombreuses répliques.

En Turquie, on dénombre déjà, quelques jours après ce séisme, plus de 44 000 personnes décédées et près de 80 000 blessées. 150 000 bâtiments détruits ont également été comptabilisés.

En Syrie, ce sont au moins 7000 personnes qui sont mortes et des dizaines de milliers qui ont été blessées. Dans ces deux pays, le bilan s'alourdit jour après jour.

Face à cette catastrophe, de nombreuses organisations non gouvernementales se sont immédiatement mobilisées pour venir en aide aux populations sinistrées, et parmi elles, la Croix-Rouge française et Médecins sans frontières.

La Croix-Rouge française et ses partenaires (la Fédération internationale, le Croissant-Rouge turc et le Croissant-Rouge syrien) interviennent prioritairement pour l'accès aux abris, à la nourriture, aux produits d'hygiène pour les survivants, dont les habitations ont été détruites ou menacent de s'effondrer.

De son côté, l'association Médecins sans frontières, déjà présente en Syrie, a déployé un plan d'urgence. L'objectif est de soutenir les hôpitaux et apporter une aide médicale et matérielle aux populations, en mobilisant une grande partie des 500 membres de son personnel actifs dans le pays.

Face à ce drame, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'attribuer une aide d'urgence exceptionnelle d'un montant total de 30 000 €, pour venir en aide aux populations sinistrées. Elle se répartit comme suit :

- 15 000 € au profit de Médecins sans frontières ;
- 15 000 € au profit de la Croix-Rouge Française.

**Jean-Luc Chenut**  
Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine